

Vendredi 28 mai 2010

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Signature de la convention collective des chargés de cours de l'UQTR

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Syndicat des chargés de cours de l'UQTR ont procédé, aujourd'hui, à la signature officielle d'une nouvelle convention collective, valide du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2015.

Cette signature fait suite à l'entente de principe intervenue, en février dernier, entre les parties. Le nouveau contrat de travail des chargés de cours de l'UQTR s'inscrit dans la continuité de la précédente convention collective. Sans chercher à imposer des changements majeurs, les parties ont plutôt tenté d'améliorer les conditions de travail déjà existantes et de répondre aux besoins de l'organisation. C'est pourquoi elles ont convenu de former des comités paritaires qui travailleront, ultérieurement, à finaliser certains sujets précis de la convention. Cette approche a permis de mener les négociations dans un très court laps de temps.

« C'est la première fois, à l'UQTR, que nous signons une nouvelle convention collective avant l'échéance de la précédente, rapporte M. Martin Gélinas, vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR. Nous en sommes extrêmement heureux et nous félicitons les membres du comité de négociation pour leur efficacité et leur promptitude. Les parties patronale et syndicale ont œuvré dans une atmosphère de grande collaboration, permettant d'en venir rapidement à une entente satisfaisante. Au cours des dernières années, l'Université a travaillé régulièrement avec le Syndicat à l'avancement des relations de travail, dans un processus d'amélioration continue, ce qui a certainement facilité les négociations lors du renouvellement de la convention. »

Pour sa part, Mme Carole Neill, présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQTR, déclare « qu'il est vrai que de nombreuses années ont été consacrées à l'amélioration des relations de travail entre le Syndicat des chargés de cours et l'Université. Et aujourd'hui, nous en récoltons les fruits. Auparavant, nous n'aurions jamais pu envisager de conclure une entente avant que notre convention n'arrive à échéance. Nous sommes satisfaits du résultat, d'autant plus que nous nous sommes entendus sur le contenu de lettres d'entente dans le but de discuter à fond de certains dossiers difficiles dont la complexité nous aurait empêchés de conclure cette nouvelle entente. »

Notons qu'au cours de l'année 2009-2010, 545 chargés de cours ont assumé au moins une charge d'enseignement à l'UQTR. La moitié des activités d'enseignement de l'Université sont offertes par des chargés de cours.

- 30 -

Sources

Vice-rectorat aux ressources humaines, UQTR
Syndicat des chargés de cours de l'UQTR

Renseignements et coordination d'entrevues

Service des communications, UQTR
819 376-5110